

Précisions VS du PER

SHS 32/33 Histoire

Dans l'ensemble, les commentaires généraux, les progressions d'apprentissage, les attentes et les indications pédagogiques sont suffisamment détaillées pour être fonctionnelles.

Précisions par degré :

9e année	10e année	11e année
Progressions des apprentissages et attentes fondamentales (pp. 86 - 91)		
<p>Les démarches historiennes sont destinées à être appliquées lors de tous les thèmes traités:</p> <p>Les sources (p. 86) : Repérage et contextualisation des traces du passé dans le présent ; Identification de la nature et de la diversité des sources ; Analyse de la diversité et de la nature des sources.</p> <p>Les représentations de l'histoire (p. 86) Identification et analyse des différents éléments d'un documentaire ou d'une fiction ; Repérage et analyse des références historiques.</p> <p>Histoire et mémoire (p. 88) : Distinction entre histoire et mémoire ; Explication de la construction et de l'utilisation de mythes comme éléments fondateur d'une société à une époque donnée.</p> <p>Chronologie et périodisation (p. 88) : Identifier et comparer les manières de compter le temps ; Changements, ruptures et permanences ; Analyse de la construction des périodes historiques ; etc.</p>		
<p>Etude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés</p> <p>Accent(s) : Lors de chaque thème (si possible) un accent est mis sur l'une des dimensions (sociale et culturelle ; économique ; politique ; influence du fait religieux)</p>		

Particularités du PER en histoire

- **Le programme annuel ne doit pas se faire à partir des thématiques proposées en page 92, mais bien en se basant sur les progressions d'apprentissage (p. 86 – 88 – 90).** L'enseignement de l'histoire ne se limite donc pas à une transmission d'informations figées, mais est une initiation aux démarches historiennes. Par conséquent, chaque leçon d'histoire devrait comporter au moins un objectif de démarches.
- Les thèmes proposés en p. 92 sont non exhaustifs et il n'y a aucune obligation de tous les traiter. Avec une dotation de seulement 1,5 période/semaine, il serait contreproductif de vouloir toutes les traiter. Des choix doivent être effectués par l'enseignant, notamment en considérant les thématiques qui se prêtent le mieux au travail des démarches historiennes.
- Le Valais a choisi de ne pas doter citoyenneté ; il est revient à l'histoire et à la géographie de travailler l'objectif SHS 34.

Remarques :

- Les évaluations ne se font pas sur la base des attentes fondamentales, mais bien sur la base des progressions d'apprentissage.
- Les attentes spécifiques au canton du Valais doivent encore être précisées par le Service de l'enseignement.
- Le manuel Belin : Histoire 7-8-9 ainsi que les séquences valaisannes (Le Valais et la Pax Romana ; Le département du Simplon ; Les femmes en Valais au 19^{ème} siècle ; Le Valais et l'émigration ; La Suisse et la Seconde Guerre Mondiale) demeureront les ouvrages officiels pour encore quelques années jusqu'à l'introduction des MER en histoire.
- La liste des thèmes en lien avec la progression des apprentissages (p. 92) n'est pas contraignante. Il faut cependant respecter le découpage proposé.
- Le choix des thèmes transversaux (p. 92) est du ressort des enseignants au sein des établissements. Un thème est traité dans son intégralité (de l'Antiquité au XXI^{ème} siècle) sur une même année. Les thèmes ne doivent pas tous être abordés. L'animation propose la répartition suivante en fonction des années :
 - 1^{ère} année : L'histoire d'une ville romande ; l'esclavagisme.
 - 2^{ème} année : Les migrations ; l'histoire du vêtement, de l'hygiène, du tourisme, ...
 - 3^{ème} année : Construction européenne ; la culture en Suisse ; la place de la femme dans l'histoire ; la conquête de l'égalité.